

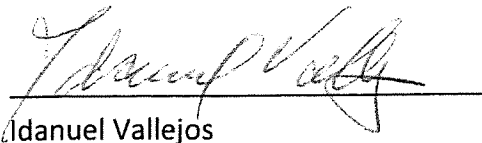
Je soussigné donne avis à tous les citoyens que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le 17 mai 2022, à 20 h, étudiera une demande de dérogation mineure sur le lot 3 991 829, situé au 140, rue Principale, qui après la subdivision deviendront les lots 6 489 137 et 6 489 135 et que ces lots seront jumelés. Cette étude est afin de permettre un lotissement aux dimensions non conformes à l'article 19 et au tableau 1 du *règlement de lotissement no. 2015-260*. Elle consiste aussi à régulariser la marge de recul avant du bâtiment principal non conforme à la grille des spécifications pour la zone CH-3 du *règlement de zonage no. 2015-259*.

La demande présentée a pour but d'autoriser :

- La subdivision du lot 3 991 829 pour ensuite jumeler les lots 6 489 137 et 6 489 135 qui auront une superficie de 809,5 m², alors que le tableau 1 de l'article 19 du règlement de lotissement no. 2015-260 autorise une superficie minimale de 1 400 m².
- La régularisation de la marge de recul avant du bâtiment principal construit en 1958 à une distance de 4,99 m, alors que la grille des spécifications pour la zone CH-3 du règlement de zonage no. 2015-259 autorise une marge de recul avant de minimum 6 m.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Édouard, ce 29 avril 2022.



Idanuel Vallejos

Directeur des finances municipales et greffier-trésorier par intérim

AVIS D’AFFICHAGE

Je, soussigné, Idanuel Vallejos, directeur des finances municipales et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi, le 29^e jour du mois d’avril, deux mille vingt-deux, aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 29 avril 2022.



Idanuel Vallejos

Directeur des finances municipales et greffier-trésorier par intérim